

Commerces de proximité

Mesures d'aide d'urgence

La crise économique et sanitaire du COVID 19 a sans commune mesure impactée les commerces de proximité par des fermetures administratives ou une baisse conséquente d'activité.

Dans le prolongement du plan commerce, Terres de Montaigu, Communauté de communes Montaigu-Rocheservière, a souhaité apporter un soutien d'urgence, avec les communes, aux commerces de proximité indispensables à la vitalité des centres-bourgs.

3 MESURES ONT ÉTÉ PRISES

1 Protéger les commerçants et leurs clients dans la poursuite de leur activité en fournissant un kit de protection composé de :

- Un Châssis en Plexi ©
- 50 masques chirurgicaux
- 2 flacons de 20 cl de gel hydroalcoolique
- 1 notice de préconisations sanitaires

Pour bénéficier d'un kit de protection, adressez-vous à l'accueil de votre mairie.

2 Soutenir financièrement les commerces dans leur perte d'activité.

Mise en place du **Fonds d'aide d'urgence aux commerces de proximité (Information détaillée au verso)**.

Participation au **Fonds territorial Résilience** (soutien en trésorerie par avance remboursable). Renseignements sur www.resilience-paysdelaloire.fr

3 Accompagner les commerces dans la reprise d'activité par le développement de nouveaux services numériques de vente en ligne.

En réponse aux mesures sanitaires et aux nouveaux modes de consommation que va générer cette crise, de nombreux outils numériques de vente sont mis en place ; plateforme de bon d'achat, place de marché numérique. La collectivité vous accompagne dans la digitalisation de vos services en prenant en charge votre inscription à Place Vendée*.



*PLACE VENDÉE

Place de marché virtuelle exclusivement vendéenne

Choisissez de vendre vos produits et services en ligne ou de proposer des bons d'achat dans l'attente de votre ouverture.

Offre spéciale «Place à la solidarité» : l'abonnement à la plateforme est pris en charge jusqu'au 30/06/20 par le Département de Vendée et prolongé par Terres de Montaigu jusqu'au 31/12/20.

Renseignements et inscriptions sur : www.placevendee.fr

CARTE INTERACTIVE DES COMMERCES OUVERTS EN VENDÉE

Inscrivez votre commerce et mettez en avant vos services proposés sur :

<https://tools.ccimp.com/covid-carte-commerces-85/>

La carte sera relayée sur le site Internet de Terres de Montaigu.

LE FONDS D'AIDE D'URGENCE AUX COMMERCES DE PROXIMITÉ

Pour bénéficier d'une subvention forfaitaire de 1500 € délivrée par votre commune et Terres de Montaigu, votre entreprise doit remplir les conditions ci-dessous :

✓ LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :

Conditions cumulatives

- ✓ Les commerces de proximité hors zones d'activités et situés en centre-bourg ou centre-ville. > **Excepté pour les Café-Hôtel-Restaurant éligibles sur tout le territoire**
- ✓ Les petites entreprises
 - TPE, microentreprise, indépendant
 - De moins de 10 salariés
 - Dont le Chiffre d'Affaires est inférieur à 1 million d'euros

✓ EXERÇANT LES ACTIVITÉS SUIVANTES :

- Commerce alimentaire
- Equipement du foyer
- Equipement informatique
- Biens culturels et de loisirs
- Equipement de la personne (*prêt à porter, pharmacie, parfumerie, fleuriste, bijouterie, chaussure, opticien, équipement médical...*)
- Café, Hôtellerie et Restauration
- *Activité de services aux personnes avec point de vente (Agence de voyage, cordonnier, couturière, pressing, salle de sport, salon de coiffure, institut de beauté, salon de tatouage, toiletteur.)*

✓ ET ÉTANT SOUMIS AUX CONDITIONS SUIVANTES :

- ✓ Entreprise ayant fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public selon l'article 8 du décret du 23/03/2020

Ou

- ✓ Commerces bénéficiant du Fonds National de Solidarité (perte de Chiffre d'Affaires de plus de 50%,...)

Votre demande est à déposer en ligne uniquement sur le site Internet de Terres de Montaigu à partir du 7 mai 2020 et avant le 30 juin. www.terresdemontaigu.fr

BON À SAVOIR

Liste des dispositifs d'aides économiques
Liste des fournisseurs d'équipement de protection

> sur www.terresdemontaigu.fr : Accès entreprises 

CONTACT



Le service développement économique se tient à votre disposition.

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

Tél. 02 51 46 45 44

economie@terresdemontaigu.fr

